

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - HARNES (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21620413100017

POSTE COMPTABLE : SGC LENS

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : VILLE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	35
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	44
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	48
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	49
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
A4 - Etat des provisions	51
A5 - Etalement des provisions	52
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	53
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	54
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	56
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	57

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	58
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	69
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	70
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	71
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	72
B1.6 - Etat des engagements reçus	73
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	74
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	75
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	76
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	77

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	78
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	80
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	81
C3.2 - Liste des établissements publics créés	82
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	83
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	85
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 62413	HARNES VILLE	BP 2022
----------------------------	-------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12450
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	30
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION LENS-LIEVIN	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 375,90	1107
2	Produit des impositions directes/population	293,17	559
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 285,85	1303
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 031,58	376
5	Encours de dette/population	226,30	850
6	DGF/population	308,03	177
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50,06 %	59.17
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	119,84 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	80,23 %	28.86
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	17,60 %	65.23

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 493 000,00	16 203 000,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 290 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		20 493 000,00	20 493 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 019 140,50	8 123 708,78
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 835 859,50	1 618 100,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 113 191,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		13 855 000,00	13 855 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	34 348 000,00	34 348 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 862 412,00	0,00	5 435 930,00	5 435 930,00	5 435 930,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 503 500,00	0,00	8 575 600,00	8 575 600,00	8 575 600,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 681 600,00	0,00	1 742 470,00	1 742 470,00	1 742 470,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 048 512,00	0,00	17 049 000,00	17 049 000,00	17 049 000,00
66	Charges financières	162 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	336 000,00	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		29 905,00	29 905,00	29 905,00
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 646 512,00	0,00	18 454 905,00	18 454 905,00	18 454 905,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 574 956,00		1 151 095,00	1 151 095,00	1 151 095,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	855 000,00		887 000,00	887 000,00	887 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 429 956,00		2 038 095,00	2 038 095,00	2 038 095,00
TOTAL		20 076 468,00	0,00	20 493 000,00	20 493 000,00	20 493 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 493 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	337 000,00	0,00	428 632,00	428 632,00	428 632,00
73	Impôts et taxes	11 127 158,00	0,00	10 139 158,00	10 139 158,00	10 139 158,00
74	Dotations et participations	4 183 000,00	0,00	5 433 500,00	5 433 500,00	5 433 500,00
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
Total des recettes de gestion courante		15 759 158,00	0,00	16 182 290,00	16 182 290,00	16 182 290,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 764 168,00	0,00	16 190 800,00	16 190 800,00	16 190 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 300,00		12 200,00	12 200,00	12 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 300,00		12 200,00	12 200,00	12 200,00
TOTAL		15 776 468,00	0,00	16 203 000,00	16 203 000,00	16 203 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 290 000,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 493 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 025 895,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 250,00	0,00	0,00	28 250,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	352 000,00	5 000,00	5 000,00	357 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	5 246 566,00	7 416 109,50	5 041 858,00	5 041 858,00	12 457 967,50
	Total des dépenses d'équipement	5 246 566,00	7 796 359,50	5 046 858,00	5 046 858,00	12 843 217,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	860 000,00	0,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	450 000,00		100 082,50	100 082,50	100 082,50
	Total des dépenses financières	1 310 000,00	0,00	860 082,50	860 082,50	860 082,50
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	146 170,50	39 500,00	0,00	0,00	39 500,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 702 736,50	7 835 859,50	5 906 940,50	5 906 940,50	13 742 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 300,00		12 200,00	12 200,00	12 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	112 300,00		112 200,00	112 200,00	112 200,00
	TOTAL	6 815 036,50	7 835 859,50	6 019 140,50	6 019 140,50	13 855 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 855 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	725 900,00	784 500,00	28 700,00	28 700,00	813 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 400 000,00	500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 125 900,00	1 284 500,00	3 528 700,00	3 528 700,00	4 813 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	812 705,31	0,00	296 082,26	296 082,26	296 082,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	872 483,46	0,00	2 110 831,52	2 110 831,52	2 110 831,52
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000,00	183 600,00	50 000,00	50 000,00	233 600,00
	Total des recettes financières	1 790 188,77	183 600,00	2 456 913,78	2 456 913,78	2 640 513,78
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 066 088,77	1 618 100,00	5 985 613,78	5 985 613,78	7 603 713,78
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 574 956,00		1 151 095,00	1 151 095,00	1 151 095,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	855 000,00		887 000,00	887 000,00	887 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 529 956,00		2 138 095,00	2 138 095,00	2 138 095,00
	TOTAL	7 596 044,77	1 618 100,00	8 123 708,78	8 123 708,78	9 741 808,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 113 191,22
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 855 000,00
---	---------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 025 895,00
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 435 930,00		5 435 930,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 575 600,00		8 575 600,00
014	Atténuations de produits	1 295 000,00		1 295 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 742 470,00		1 742 470,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	226 000,00	0,00	226 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	29 905,00	887 000,00	916 905,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 151 095,00	1 151 095,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 454 905,00	2 038 095,00	20 493 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 493 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 200,00	12 200,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	760 000,00	0,00	760 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	12 457 967,50		12 457 967,50
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	28 250,00	0,00	28 250,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	357 000,00	100 000,00	457 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	39 500,00	0,00	39 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 082,50		100 082,50
Dépenses d'investissement – Total		13 742 800,00	112 200,00	13 855 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 855 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	428 632,00		428 632,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 139 158,00		10 139 158,00
74	Dotations et participations	5 433 500,00		5 433 500,00
75	Autres produits de gestion courante	81 000,00	0,00	81 000,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	12 200,00	20 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		16 190 800,00	12 200,00	16 203 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 290 000,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 493 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	296 082,26	0,00	296 082,26
13	Subventions d'investissement	813 200,00	0,00	813 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		887 000,00	887 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	150 000,00	0,00	150 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 151 095,00	1 151 095,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	233 600,00		233 600,00
Recettes d'investissement – Total		5 492 882,26	2 138 095,00	7 630 977,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 113 191,22
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 110 831,52
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 855 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 862 412,00	5 435 930,00	5 435 930,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	336 500,00	466 000,00	466 000,00
60611	Eau et assainissement	164 950,00	222 670,00	222 670,00
60612	Energie - Electricité	407 100,00	626 900,00	626 900,00
60613	Chauffage urbain	302 700,00	937 700,00	937 700,00
60622	Carburants	55 650,00	40 650,00	40 650,00
60623	Alimentation	4 800,00	5 000,00	5 000,00
60624	Produits de traitement	18 000,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	65 000,00	45 000,00	45 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	246 500,00	251 500,00	251 500,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	14 000,00	14 000,00
60636	Vêtements de travail	30 390,00	25 910,00	25 910,00
6064	Fournitures administratives	40 140,00	43 000,00	43 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	650,00	1 750,00	1 750,00
6067	Fournitures scolaires	47 880,00	47 495,00	47 495,00
6068	Autres matières et fournitures	128 316,00	131 416,00	131 416,00
611	Contrats de prestations de services	26 500,00	30 000,00	30 000,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	63 800,00	55 690,00	55 690,00
61521	Entretien terrains	230 000,00	230 000,00	230 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	173 000,00	188 100,00	188 100,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	505 000,00	502 000,00	502 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	150 000,00	80 000,00	80 000,00
61524	Entretien bois et forêts	50 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	70 000,00	50 000,00	50 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	241 230,00	245 660,00	245 660,00
6156	Maintenance	203 800,00	187 926,00	187 926,00
6161	Multirisques	36 530,00	50 820,00	50 820,00
6168	Autres primes d'assurance	1 400,00	1 300,00	1 300,00
617	Etudes et recherches	230 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	24 846,00	23 280,00	23 280,00
6184	Versements à des organismes de formation	21 700,00	22 940,00	22 940,00
6188	Autres frais divers	2 768,00	2 150,00	2 150,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 300,00	20 500,00	20 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	132 902,00	114 120,00	114 120,00
6236	Catalogues et imprimés	34 400,00	33 580,00	33 580,00
6241	Transports de biens	0,00	8 900,00	8 900,00
6247	Transports collectifs	19 600,00	81 300,00	81 300,00
6248	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 780,00	1 780,00	1 780,00
6261	Frais d'affranchissement	24 800,00	15 850,00	15 850,00
6262	Frais de télécommunications	94 250,00	102 650,00	102 650,00
627	Services bancaires et assimilés	1 110,00	5 215,00	5 215,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 560,00	10 685,00	10 685,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 800,00	15 100,00	15 100,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	13 000,00	57 900,00	57 900,00
6288	Autres services extérieurs	293 330,00	292 230,00	292 230,00
63512	Taxes foncières	28 400,00	49 340,00	49 340,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	278 530,00	63 423,00	63 423,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 503 500,00	8 575 600,00	8 575 600,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 300,00	3 300,00
6331	Versement mobilité	82 000,00	81 000,00	81 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	24 500,00	23 500,00	23 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	99 000,00	98 000,00	98 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 055 000,00	3 085 000,00	3 085 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	105 000,00	105 600,00	105 600,00
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	30 000,00	13 000,00	13 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	755 000,00	843 000,00	843 000,00
64131	Rémunérations non tit.	1 539 000,00	1 549 600,00	1 549 600,00
64138	Autres indemnités non tit.	69 000,00	88 000,00	88 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	87 000,00	100 000,00	100 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	21 000,00	21 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	992 000,00	977 000,00	977 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 022 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	61 000,00	59 000,00	59 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	295 000,00	309 000,00	309 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	600,00	600,00
64731	Allocations chômage versées directement	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	54 000,00	54 000,00	54 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	32 000,00	32 000,00	32 000,00
6488	Autres charges	185 000,00	97 000,00	97 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	300 000,00	300 000,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	1 000,00	995 000,00	995 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 681 600,00	1 742 470,00	1 742 470,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	30 000,00	57 270,00	57 270,00
6531	Indemnités	160 000,00	163 500,00	163 500,00
6532	Frais de mission	900,00	800,00	800,00
6533	Cotisations de retraite	7 700,00	8 300,00	8 300,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	13 000,00	12 000,00	12 000,00
6535	Formation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	600,00	600,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	833 000,00	835 000,00	835 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	590 000,00	620 000,00	620 000,00
65888	Autres	20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		15 048 512,00	17 049 000,00	17 049 000,00
66	Charges financières (b)	162 000,00	150 000,00	150 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170 000,00	150 000,00	150 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10 000,00	-2 000,00	-2 000,00
6688	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	336 000,00	226 000,00	226 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6714	Bourses et prix	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	10 000,00	10 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	150 000,00	150 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	15 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	275 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	29 905,00	29 905,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	29 905,00	29 905,00
022	Dépenses imprévues (e)	1 100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		16 646 512,00	18 454 905,00	18 454 905,00
023	Virement à la section d'investissement	2 574 956,00	1 151 095,00	1 151 095,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	855 000,00	887 000,00	887 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	855 000,00	887 000,00	887 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 429 956,00	2 038 095,00	2 038 095,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 429 956,00	2 038 095,00	2 038 095,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 076 468,00	20 493 000,00	20 493 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 493 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-49 852,57
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-47 852,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	60 000,00	100 000,00	100 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	50 000,00	50 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	337 000,00	428 632,00	428 632,00
7013	Ventes de produits résiduels	1 000,00	1 832,00	1 832,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	8 000,00	16 800,00	16 800,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	8 000,00	15 000,00	15 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	30 000,00	15 000,00	15 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	50 000,00	100 000,00	100 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	70 000,00	80 000,00	80 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	170 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes	11 127 158,00	10 139 158,00	10 139 158,00
73111	Impôts directs locaux	4 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00
73211	Attribution de compensation	5 877 676,00	5 877 676,00	5 877 676,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	155 000,00	155 000,00	155 000,00
73221	FNGIR	1 982,00	1 982,00	1 982,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	180 000,00	180 000,00	180 000,00
7333	Taxes funéraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7336	Droits de place	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	23 000,00	25 000,00	25 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	160 000,00	170 000,00	170 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations	4 183 000,00	5 433 500,00	5 433 500,00
7411	Dotations forfaitaire	1 015 000,00	985 000,00	985 000,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	2 550 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
74127	Dotations nationales de péréquation	150 000,00	150 000,00	150 000,00
744	FCTVA	68 000,00	50 000,00	50 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	8 500,00	8 500,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	40 000,00	40 000,00
7478	Participat° Autres organismes	200 000,00	250 000,00	250 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	40 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	160 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00	81 000,00	81 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	30 000,00	30 000,00
752	Revenus des immeubles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		15 759 158,00	16 182 290,00	16 182 290,00
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
761	Produits de participations	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	8 500,00	8 500,00
7713	Libéralités reçues	0,00	3 000,00	3 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		15 764 168,00	16 190 800,00	16 190 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 300,00	12 200,00	12 200,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 300,00	12 200,00	12 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 300,00	12 200,00	12 200,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 776 468,00	16 203 000,00	16 203 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 290 000,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 493 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	2 055 416,00	981 858,00	981 858,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	149 850,00	100 000,00	100 000,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	0,00	105 000,00	105 000,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	330 000,00	470 000,00	470 000,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	1 966 300,00	80 000,00	80 000,00
16	Opération d'équipement n° 16 (5)	160 000,00	115 000,00	115 000,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	0,00	0,00	0,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	0,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	585 000,00	1 690 000,00	1 690 000,00
20	Opération d'équipement n° 20 (5)	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 246 566,00	5 046 858,00	5 046 858,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	860 000,00	760 000,00	760 000,00
1641	Emprunts en euros	860 000,00	760 000,00	760 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	450 000,00	100 082,50	100 082,50
Total des dépenses financières		1 310 000,00	860 082,50	860 082,50
45411	Démolition 104 rue decharge (6)	146 170,50	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		146 170,50	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 702 736,50	5 906 940,50	5 906 940,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	12 300,00	12 200,00	12 200,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	12 300,00	12 200,00	12 200,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 748,00	1 747,80	1 747,80
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	3 364,00	3 416,60	3 416,60
13918	Autres subventions d'équipement	7 188,00	7 035,60	7 035,60
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		112 300,00	112 200,00	112 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 815 036,50	6 019 140,50	6 019 140,50

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	7 835 859,50
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 855 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	725 900,00	28 700,00	28 700,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	58 300,00	28 700,00	28 700,00
1322	Subv. non transf. Régions	60 100,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	245 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	187 500,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	175 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 400 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 125 900,00	3 528 700,00	3 528 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 685 188,77	2 406 913,78	2 406 913,78
10222	FCTVA	800 000,00	286 000,00	286 000,00
10226	Taxe d'aménagement	12 705,31	10 082,26	10 082,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	872 483,46	2 110 831,52	2 110 831,52
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes financières		1 790 188,77	2 456 913,78	2 456 913,78
45421	Démolition 104 rue debarge (5)	150 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		150 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 066 088,77	5 985 613,78	5 985 613,78
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 574 956,00	1 151 095,00	1 151 095,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	855 000,00	887 000,00	887 000,00
28031	Frais d'études	26 406,43	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	147 315,93	147 315,93	147 315,93
28051	Concessions et droits similaires	41 642,00	39 607,36	39 607,36
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 551,15	1 021,00	1 021,00
28132	Immeubles de rapport	173 240,52	173 242,34	173 242,34
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 702,16	4 007,96	4 007,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	19 899,07	18 795,55	18 795,55
28182	Matériel de transport	37 704,95	42 741,37	42 741,37
28183	Matériel de bureau et informatique	128 682,21	155 279,60	155 279,60
28184	Mobilier	70 840,14	75 036,29	75 036,29
28188	Autres immo. corporelles	200 015,44	229 952,60	229 952,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 429 956,00	2 038 095,00	2 038 095,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 529 956,00	2 138 095,00	2 138 095,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 596 044,77	8 123 708,78	8 123 708,78

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 618 100,00
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 113 191,22
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 855 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 948 872,49	a 1 074 040,81	981 858,00	b 981 858,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	47 503,87	0,00	27 920,00	27 920,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	47 503,87	0,00	27 920,00	27 920,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 901 368,62	1 074 040,81	953 938,00	953 938,00	0,00
2111	Terrains nus	298 922,61	0,00	98 500,00	98 500,00	0,00
2116	Cimetières	68 029,70	13 820,06	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	29 026,68	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	92 183,56	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	693 661,36	319 385,20	408 400,00	408 400,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	99 616,60	233 922,66	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	178 872,89	201 113,60	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	17 278,74	16 412,46	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	329 922,25	165 000,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	34 796,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	148 324,60	0,00	63 000,00	63 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	83 919,20	65 000,00	140 000,00	140 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	363 452,91	34 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2184	Mobilier	52 207,48	0,00	34 820,00	34 820,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	410 290,04	25 386,83	173 218,00	173 218,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 055 898,81
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : BATIMENTS SCOLAIRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		407 928,72	a 100 000,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	407 928,72	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	407 928,72	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-200 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE : AUTRES BATIMENTS PUBLICS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		357 535,33	a 1 260 950,00	105 000,00	b 105 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	357 535,33	1 260 000,00	105 000,00	105 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	357 535,33	900 000,00	105 000,00	105 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 365 950,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 737 848,48	a 274 550,00	470 000,00	b 470 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	746 128,52	274 550,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	746 128,52	184 550,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	90 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	991 719,96	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	991 719,96	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-744 550,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		945 847,98	a 3 303 568,69	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	945 847,98	3 303 568,69	80 000,00	80 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	945 847,98	3 303 568,69	80 000,00	80 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 383 568,69
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 (1)
LIBELLE : ACCESSIBILITE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 120 000,00	115 000,00	b 115 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	120 000,00	115 000,00	115 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	120 000,00	115 000,00	115 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-235 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : MEDIATHEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		364 608,98	a 35 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	364 608,98	35 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	364 608,98	35 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION PASSERELLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		236 211,30	a 815 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	236 211,30	815 000,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	236 211,30	815 000,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-815 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : RECONSTRUCTION PISCINE MUNICIPAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 261,70	a 180 000,00	1 690 000,00	b 1 690 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 261,70	180 000,00	1 690 000,00	1 690 000,00	0,00
2111	Terrains nus	1 181,70	180 000,00	1 690 000,00	1 690 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 870 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : ERBM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 155 000,00	1 500 000,00	b 1 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	155 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	155 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 655 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : REVITALISATION ESPACES NATUREL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 98 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-98 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	940 083	802 420	85 000	154 270	93 668	1 731 500	0	0	0	2 100 000	0	5 906 941
- Equipements municipaux (2)		802 420	85 000	154 270	93 668	1 731 500	0	0	0	2 100 000	0	5 046 858
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	940 083											940 083
Dépenses d'ordre	12 200											112 200
Total dépenses de l'exercice	952 283	802 420	85 000	154 270	193 668	1 731 500	0	0	0	2 100 000	0	6 019 141
RAR N-1 et reports	59 500	519 820	400 000	130 000	1 027 102	494 482	0	19 138	0	5 185 817	0	7 835 860
Total cumulé dépenses d'investissement	1 011 783	1 322 240	485 000	284 270	1 220 770	2 225 982	0	19 138	0	7 285 817	0	13 855 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	7 995 009	100 000	0	28 700	0	0	0	0	0	0	0	8 123 709
RAR N-1 et reports	4 946 791	0	0	0	287 500	0	0	0	0	497 000	0	5 731 291
Total cumulé recettes d'investissement	12 941 800	100 000	0	28 700	287 500	0	0	0	0	497 000	0	13 855 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	6 072 123	10 059 365	162 160	774 361	369 901	812 200	835 000	16 290	9 500	1 214 450	167 650	20 493 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	6 072 123	10 059 365	162 160	774 361	369 901	812 200	835 000	16 290	9 500	1 214 450	167 650	20 493 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	15 308 368	177 132	0	200 000	15 000	430 000	0	0	0	47 500	25 000	16 203 000
RAR N-1 et reports	4 290 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 290 000
Total cumulé recettes de fonctionnement	19 598 368	177 132	0	200 000	15 000	430 000	0	0	0	47 500	25 000	20 493 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		1 011 783	1 322 240	485 000	284 270	1 220 770	2 225 982	0	19 138	0	7 285 817	0	13 855 000
Dépenses réelles		999 583	1 322 240	485 000	284 270	1 120 770	2 225 982	0	19 138	0	7 285 817	0	13 742 800
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	100 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 083
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	760 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	760 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 250	0	28 250
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	357 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	357 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		100 000	965 240	485 000	284 270	1 120 770	2 225 982	0	19 138	0	7 257 567	0	12 457 968
11	DIVERS	100 000	670 240	485 000	84 270	179 820	315 982	0	19 138	0	201 449	0	2 055 899
12	BATIMENTS SCOLAIRES	0	0	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	200 000
13	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0	60 000	0	0	905 950	40 000	0	0	0	360 000	0	1 365 950
14	TRAVAUX DE VOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	744 550	0	744 550
15	ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 383 569	0	3 383 569
16	ACCESSIBILITE	0	235 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 000
17	MEDIATHEQUE	0	0	0	0	35 000	0	0	0	0	0	0	35 000
18	CONSTRUCTION PASSERELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	815 000	0	815 000
19	RECONSTRUCTION PISCINE MUNICIP	0	0	0	0	0	1 870 000	0	0	0	0	0	1 870 000
20	ERBM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 655 000	0	1 655 000
21	REVITALISATION ESPACES NATUREL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 000	0	98 000
Opérations pour compte de tiers		39 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 500

HARNES - VILLE - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
45411	Démolition 104 rue debarge	39 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 500
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>12 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>112 200</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>12 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 200</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>

RECETTES													
Total recettes investissement		8 828 609	100 000	0	28 700	287 500	0	0	0	0	497 000	0	9 741 809
Recettes réelles		6 790 514	0	0	28 700	287 500	0	0	0	0	497 000	0	7 603 714
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	233 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 600
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 406 914	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 406 914
13	Subventions d'investissement	0	0	0	28 700	287 500	0	0	0	0	497 000	0	813 200
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
45421	Démolition 104 rue debarge	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 038 095</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 138 095</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>1 151 095</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 151 095</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>887 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>887 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		6 072 123	10 059 365	162 160	774 361	369 901	812 200	835 000	16 290	9 500	1 214 450	167 650	20 493 000
Dépenses réelles		4 034 028	10 059 365	162 160	774 361	369 901	812 200	835 000	16 290	9 500	1 214 450	167 650	18 454 905
011	Charges à caractère général	871 323	1 232 615	158 960	736 161	368 881	810 100	0	16 290	9 500	1 214 450	17 650	5 435 930

HARNES - VILLE - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	8 575 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 575 600
014	Atténuations de produits	1 295 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 295 000
022	Dépenses imprévues	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
65	Autres charges de gestion courante	627 800	241 150	3 200	32 200	1 020	2 100	835 000	0	0	0	0	1 742 470
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
67	Charges exceptionnelles	60 000	10 000	0	6 000	0	0	0	0	0	0	150 000	226 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	29 905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 905
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 038 095</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 038 095</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 151 095</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 151 095</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>887 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>887 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		15 308 368	177 132	0	200 000	15 000	430 000	0	0	0	47 500	25 000	16 203 000
Recettes réelles		15 296 168	177 132	0	200 000	15 000	430 000	0	0	0	47 500	25 000	16 190 800
013	Atténuations de charges	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	18 632	0	200 000	15 000	180 000	0	0	0	15 000	0	428 632
73	Impôts et taxes	10 109 658	2 000	0	0	0	0	0	0	0	2 500	25 000	10 139 158
74	Dotations et participations	5 183 500	0	0	0	0	250 000	0	0	0	0	0	5 433 500
75	Autres produits de gestion courante	0	51 000	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	81 000
76	Produits financiers	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
77	Produits exceptionnels	3 000	5 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 500
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>12 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 200</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>12 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 200</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 682 561,45									
1641 Emprunts en euros (total)					8 682 561,45									
20080009	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	02/07/2013	25/11/2013	02/07/2013	2 282 561,45	F		4,670	0,000		A	P	N	A-1
20130118	CAISSE D'EPARGNE	12/07/2013	05/09/2014	05/09/2014	2 000 000,00	F		5,000	0,000		A	P	N	A-1
6837269	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2005	25/04/2006	25/04/2006	1 500 000,00	F		3,470	0,000		A	P	N	A-1
7493946	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2008	25/02/2009	25/02/2009	1 400 000,00	F		4,280	0,000		M	P	N	A-1
7616069	CAISSE D'EPARGNE	01/11/2009	15/02/2010	15/02/2010	1 500 000,00	F		3,830	0,000		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

HARNES - VILLE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 682 561,45									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 817 451,31					613 373,14	125 965,36	0,00	39 742,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 817 451,31					613 373,14	125 965,36	0,00	39 742,15
20080009	N	0,00	A-1	228 256,19	0,00	F		0,000	228 256,19	10 645,62	0,00	0,00
20130118	N	0,00	A-1	1 599 845,45	16,00	F		0,000	61 912,64	79 992,27	0,00	24 649,06
6837269	N	0,00	A-1	378 007,96	3,00	F		0,000	89 736,34	13 079,08	0,00	6 831,64
7493946	N	0,00	A-1	251 978,73	2,00	F		0,000	118 153,25	8 484,79	0,00	92,38
7616069	N	0,00	A-1	359 362,98	2,00	F		0,000	115 314,72	13 763,60	0,00	8 169,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

HARNES - VILLE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 817 451,31					613 373,14	125 965,36	0,00	39 742,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	2 817 451,31	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement batiments, installations électriques et téléphoniques	20	21/12/2009
L	Equipements sportifs	10	21/12/2009
L	Equipements de cuisine	10	21/12/2009
L	Equipements de garage et ateliers	10	21/12/2009
L	Appareils de laboratoire	10	21/12/2009
L	Appareils de levage - ascenseurs	30	21/12/2009
L	Installations appareils de chauffage	20	21/12/2009
L	Coffre-fort	20	21/12/2009
L	Matériels classiques	10	21/12/2009
L	Matériels informatiques	5	21/12/2009
L	Matériel de bureau	5	21/12/2009
L	Mobilier	10	21/12/2009
L	Camions et véhicules industriels	8	21/12/2009
L	Voitures	7	21/12/2009
L	Logiciels	2	21/12/2009
L	Biens de faible valeur - jusque 2000 E	1	21/12/2009

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
affaire cycliste 2012	0,00	05/06/2019	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00
créances douteuses	0,00	15/12/2021	2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		22 800,00	22 800,00	0,00	22 800,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		872 282,50	I 872 282,50
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		760 000,00	760 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	760 000,00	760 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		112 282,50	112 282,50
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	12 200,00	12 200,00
020	Dépenses imprévues	100 082,50	100 082,50

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	872 282,50	7 835 859,50	0,00	8 708 142,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 384 177,26	2 384 177,26
Ressources propres externes de l'année (a)		296 082,26	296 082,26
10222	FCTVA	286 000,00	286 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 082,26	10 082,26
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 088 095,00	2 088 095,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	147 315,93	147 315,93
28051	Concessions et droits similaires	39 607,36	39 607,36
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 021,00	1 021,00
28132	Immeubles de rapport	173 242,34	173 242,34
281568	Autres matériels, outillages incendie	4 007,96	4 007,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	18 795,55	18 795,55
28182	Matériel de transport	42 741,37	42 741,37
28183	Matériel de bureau et informatique	155 279,60	155 279,60
28184	Mobilier	75 036,29	75 036,29
28188	Autres immo. corporelles	229 952,60	229 952,60
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 151 095,00	1 151 095,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 384 177,26	1 618 100,00	4 113 191,22	2 110 831,52	10 226 300,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 8 708 142,00
Ressources propres disponibles	IV 10 226 300,00
Solde	V = IV – II (6) 1 518 158,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1	Intitulé de l'opération : Démolition 104 rue debarge			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	39 500,00	0,00	39 500,00
4541 (5)	0,00	39 500,00	0,00	39 500,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	39 500,00	0,00	39 500,00
RECETTES (b)	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					50 285 581,90	40 993 456,60										873 194,07	1 334 729,80	
HABITAT DU NORD	2011	P	PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 779,00	158 656,04	29,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		4 515,78	3 412,18		
HABITAT DU NORD	2017	P	CONSTRUCTION - PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 517,00	225 136,70	35,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		1 238,25	5 672,22		
HABITAT DU NORD	2017	P	FONCIER - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	256 625,00	241 820,63	45,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		3 264,58	3 826,84		
HABITAT DU NORD	2017	P	CONSTRUCTION - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	874 495,00	806 607,77	35,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		10 889,20	17 548,45		
HABITAT DU NORD	2017	P	FONCIER - PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 485,00	63 670,57	45,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		350,19	1 220,20		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT DU NORD	2008	P	PEX 09	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 962 509,00	6 355 654,89	21,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		305 071,43	169 005,37
HABITAT DU NORD	2017	P	PAM 10	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 343 377,92	1 173 708,43	22,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		15 845,06	43 858,56
HLI	2009	P	AMELIORATION - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	151 888,00	109 766,50	27,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		603,72	3 636,87
HLI	2009	P	FONCIER - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 522,00	45 119,63	37,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		248,16	1 070,85
MAISONS & CITES	2014	P	CONSTRUCTION - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	865 312,00	755 798,92	32,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		13 982,28	16 823,65
MAISONS & CITES	2014	P	FONCIER - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	302 598,00	274 990,06	42,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		5 087,32	4 241,19
MAISONS & CITES	2015	P	CONSTRUCTION - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 007 185,00	1 781 044,16	33,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		28 496,71	39 828,70
MAISONS & CITES	2015	P	FONCIER - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	211 434,00	193 995,10	43,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		3 103,92	3 071,40
MAISONS & CITES	2015	P	CONSTRUCTION - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	889 854,00	773 766,48	33,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		6 190,13	19 893,26
MAISONS & CITES	2015	P	FONCIER - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	93 736,00	84 357,63	43,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		674,86	1 607,12
MAISONS & CITES	2015	P	FONCIER - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	616 731,00	562 634,74	43,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		7 595,57	9 446,81
MAISONS & CITES	2015	P	CONSTRUCTION - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 479 741,00	2 187 044,82	33,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		29 525,11	51 113,43
MAISONS & CITES	2015	P	FONCIER - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	259 471,00	231 958,87	43,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		1 275,77	4 674,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MAISONS & CITES	2015	P	CONSTRUCTION - PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 033 366,00	892 437,44	33,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		4 908,41	23 942,30
MAISONS & CITES	2018	P	CONSTRUCTION - PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 576 829,00	1 470 191,07	36,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		8 086,05	35 937,70
MAISONS & CITES	2018	P	FONCIER - PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	555 440,00	526 235,19	46,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		2 894,29	9 842,22
MAISONS & CITES	2018	P	CONSTRUCTION - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 243 617,00	3 056 036,88	36,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		41 256,50	64 222,47
MAISONS & CITES	2018	P	FONCIER - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 332 962,00	1 275 677,73	46,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		17 221,65	19 612,62
MAISONS & CITES	2019	P	FONCIER - PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	122 146,00	117 876,15	47,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		648,32	2 152,55
MAISONS & CITES	2019	P	CONSTRUCTION - PLAI 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	546 607,00	522 030,66	37,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		2 871,17	12 389,64
MAISONS & CITES	2019	P	CONSTRUCTION - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 340 067,00	1 288 749,63	37,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		17 398,12	26 179,43
MAISONS & CITES	2019	P	FONCIER - PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	279 979,00	272 011,48	47,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		3 672,15	4 064,62
MAISONS & CITES	2018	P	FONCIER - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 262,00	58 988,28	46,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		324,44	1 103,26
MAISONS & CITES	2018	P	CONSTRUCTION - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 129,00	174 473,81	36,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		959,61	4 264,88
MAISONS & CITES	2018	P	CONSTRUCTION - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	543 029,00	511 625,36	36,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		6 906,94	10 751,78
MAISONS & CITES	2018	P	FONCIER - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	181 124,00	173 340,17	46,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		2 340,09	2 664,98

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PACT DU PAS DE CALAIS	2008	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 195,87	10 849,87	6,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		303,80	1 424,58		
PACT DU PAS DE CALAIS	2008	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 260,10	10 876,60	6,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		304,54	1 428,07		
PAS DE CALAIS HABITAT	2010	P	CONSTRUCTION - PFE 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	337 140,00	255 621,27	28,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		2 198,34	7 798,65		
PAS DE CALAIS HABITAT	2010	P	CONSTRUCTION - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 499 180,00	2 063 399,46	28,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		58 806,88	46 707,60		
PAS DE CALAIS HABITAT	2010	P	CONSTRUCTION - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	330 730,00	259 010,50	28,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		4 014,66	7 141,85		
PAS DE CALAIS HABITAT	2017	P	PEX 09	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	117 161,27	45 414,62	2,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		613,10	14 935,67		
SIA HABITAT	2010	P	CONSTRUCTION - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	194 734,00	154 187,53	28,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		2 775,38	4 095,96		
SIA HABITAT	2010	P	FONCIER - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 578,00	37 016,54	38,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		666,30	662,83		
SIA HABITAT	2010	P	CONSTRUCTION - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	905 682,00	740 788,68	28,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		19 260,51	17 428,69		
SIA HABITAT	2010	P	FONCIER - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	264 092,00	219 656,98	30,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		5 711,08	4 696,64		
SIA HABITAT	2006	P	AMELIORATION - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	54 840,00	38 474,33	19,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		1 250,42	1 395,80		
SIA HABITAT	2008	P	CONSTRUCTION - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	224 827,00	168 902,78	26,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		3 124,70	4 879,36		
SIA HABITAT	2008	P	FONCIER - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 780,00	25 260,56	36,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		467,32	481,57		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	2009	P	CONSTRUCTION - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	335 340,00	259 072,15	27,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		4 792,83	7 145,59		
SIA HABITAT	2009	P	FONCIER - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	170 423,00	142 480,91	37,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		2 635,90	2 617,91		
SIA HABITAT	2011	P	CONSTRUCTION - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	618 979,00	522 295,65	29,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		14 885,43	11 247,64		
SIA HABITAT	2011	P	FONCIER - PLUS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	148 671,00	132 987,50	39,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		3 790,14	1 824,54		
SIA HABITAT	2011	P	CONSTRUCTION - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	217 491,00	178 400,32	29,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		3 657,21	4 363,22		
SIA HABITAT	2011	P	FONCIER - PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 172,00	37 648,14	39,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		771,79	616,56		
SIA HABITAT	2018	P	REHABILITATION - PAM 10	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 873,93	37 462,94	17,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		505,75	1 852,58		
SIA HABITAT	2014	P	REHABILITATION - PEPR 08	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	280 000,00	185 473,94	12,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		1 020,11	13 802,43		
SIA HABITAT	2009	P	CONSTRUCTION - PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	458 447,00	350 231,27	17,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		17 966,86	12 299,17		
SIA HABITAT	2009	P	FONCIER - PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	62 770,00	58 158,75	37,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		2 983,54	524,09		
SIA HABITAT	2014	P	REHABILITATION - PEPR 10	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	216 000,00	158 209,32	17,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		791,05	8 421,75		
SIA HABITAT	2014	P	REHABILITATION - PAM 10	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	285 571,36	256 207,22	27,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		3 458,80	7 590,45		
SIA HABITAT	2012	P	CONSTRUCTION	CREDIT COOPERATIF	60 550,00	44 989,75	15,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		1 745,60	2 081,32		
SIA HABITAT	1995	P	CONSTRUCTION - APL90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24 620,52	9 808,04	8,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		392,32	926,78		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	1996	P	CONSTRUCTION - APL90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 727,89	15 091,26	9,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		603,65	1 256,98		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GAATS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 533,93	13 535,63	4,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		343,81	2 573,06		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GAATS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 863,37	12 705,40	4,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		322,72	2 415,21		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GAATS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	647 791,77	195 363,07	4,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		4 004,94	37 503,14		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GAPLA 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	95 031,70	30 293,13	4,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		893,65	5 711,55		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GAPLA 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	102 280,42	26 724,16	3,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		654,74	6 440,46		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GAPLA 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 084 062,90	756 599,47	5,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		22 319,68	117 115,32		
SIA HABITAT	2008	P	CONSTRUCTION - GAPLA 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	466 917,35	221 374,14	8,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		5 423,67	22 283,77		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GAPLA 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	486 456,96	207 421,97	7,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		5 081,84	23 785,10		
SIA HABITAT	2008	P	REHABILITATION - GPAMA 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	345 268,95	53 590,03	1,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		1 312,96	26 470,72		
SIA HABITAT	2007	P	AMELIORATION - GPCDR 98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	252 724,52	85 326,06	5,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		1 510,27	13 604,61		
SIA HABITAT	2007	P	CONSTRUCTION - GPCDR 98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	81 044,17	31 295,77	5,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		1 258,09	4 715,85		
SIA HABITAT	2017	P	CONSTRUCTION - GPCDR 98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	154 714,69	121 418,04	12,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		1 639,14	8 606,99		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	2018	P	CONSTRUCTION - GPLAR 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	81 016,78	55 090,03	5,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		743,72	8 876,63		
SIA HABITAT	2018	P	AMELIORATION - GPLAR 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 578,08	7 595,03	6,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		132,91	1 029,36		
SIA HABITAT	2018	P	REHABILITATION - GPLAR 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 710,96	13 956,77	7,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		244,24	1 640,52		
SIA HABITAT	2017	P	CONSTRUCTION - GPLAR 98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	495 637,70	432 009,55	18,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		13 133,09	17 134,07		
SIA HABITAT	2017	P	CONSTRUCTION - GPLAR 98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	545 598,23	481 578,32	22,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		9 390,78	16 792,75		
SIA HABITAT	2018	P	CONSTRUCTION - GPLAR 98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	216 732,94	194 807,44	20,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		3 798,75	7 595,36		
SIA HABITAT	2018	P	CONSTRUCTION - GPLAR 98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 481 016,62	1 338 674,82	21,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		26 104,16	49 309,62		
SIA HABITAT	2017	P	AMELIORATION - GPLU 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24 159,26	20 889,94	20,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		323,79	849,25		
SIA HABITAT	2017	P	REHABILITATION - PAM 10	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	285 571,36	256 207,22	27,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		3 458,80	7 590,45		
SIA HABITAT	2014	P	REHABILITATION - PEPR 10	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	216 000,00	158 209,32	17,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		791,05	8 421,75		
SIA HABITAT	2020	P	PLACD 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 249,04	1 809,10	3,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		20,08	444,82		
SIA HABITAT	1991	P	CONSTRUCTION - PLACD 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 012,33	438,06	3,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		21,64	101,71		
SIA HABITAT	1997	P	AMELIORATION - PLATS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 297,46	9 905,78	7,00	A	R	0,000	R	0,000	A-1		396,23	1 075,08		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	1998	P	CONSTRUCTION - PLATS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	52 297,37	46 164,16	18,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		715,54	2 108,11
SIA HABITAT	1998	P	CONSTRUCTION - PLATS 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	192 149,43	163 420,59	18,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		2 533,02	7 462,66
SIA HABITAT	1978	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 205,33	919,95	1,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		11,04	457,12
SIA HABITAT	1979	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 930,92	1 297,88	2,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		12,98	428,39
SIA HABITAT	1978	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 888,43	1 071,90	1,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		12,86	532,82
SIA HABITAT	1978	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 293,23	470,52	1,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		5,65	233,94
SIA HABITAT	1980	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19 772,64	2 218,02	3,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		26,62	544,60
SIA HABITAT	1977	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27 456,07	753,22	0,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		7,53	753,22
SIA HABITAT	1980	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 857,94	2 115,20	3,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		25,38	519,42
SIA HABITAT	1980	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12 988,66	1 456,73	3,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		17,48	357,76
SIA HABITAT	1980	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 555,31	735,32	3,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		8,82	180,56
SIA HABITAT	1979	P	CONSTRUCTION - PLR 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 369,12	274,60	2,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		2,75	90,59
SIA HABITAT	2017	P	CONSTRUCTION - RARSC 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	175 202,98	129 879,52	9,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		2 532,65	11 888,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMO GRAND HAINAUT	2017	P	PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 142 778,95	1 932 841,70	26,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		37 690,41	55 067,63
SOCIETE IMMO GRAND HAINAUT	2018	P	GPLU 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23 065,87	20 306,57	18,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		274,14	944,71
SOCIETE IMMO GRAND HAINAUT	2018	P	PLATS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 648,17	99 848,78	19,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		1 347,96	4 382,17
SOCIETE IMMO GRAND HAINAUT	2011	P	PLACD 11	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	95 495,34	76 774,45	3,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		767,74	18 908,10
SOCIETE IMMO GRAND HAINAUT	2011	P	PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	427 724,78	416 720,52	31,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		4 167,21	11 114,30
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2001	P	FONCIER - PLA90 03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22 410,01	17 762,85	29,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		657,23	332,92
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2001	P	FONCIER - PLA90 03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 720,41	10 875,37	29,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		402,39	203,82
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2007	P	AMELIORATION - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 173,00	22 083,45	20,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		607,29	791,02
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2007	P	FONCIER - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 153,00	11 884,48	35,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		326,82	197,42
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2009	P	FONCIER - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	88 713,00	69 585,58	37,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		382,72	1 651,51
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2009	P	AMELIORATION - PLAIB 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 407,00	21 945,18	26,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		120,70	756,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2017	P	REHABILITATION - PEX 09	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	316 679,00	287 543,91	30,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		3 881,84	7 531,25
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	1998	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 990,62	17 884,11	8,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		715,36	1 689,90
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	1998	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 678,58	11 098,09	8,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		443,92	1 048,71
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	1999	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 124,91	20 159,27	9,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		766,05	1 694,73
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2000	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 074,29	7 779,87	10,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		237,29	605,85
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2001	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 756,74	5 696,46	14,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		210,77	290,88
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2001	P	AMELIORATION - PLA90	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 622,45	4 450,45	14,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		164,67	227,24
SOLIHA BATISSEUR HDF (ex Habitat pact lille)	2006	P	REHABILITATION -	CAISSE D'EPARGNE	106 473,00	77 236,98	17,00	M	R		0,000	R		0,000	A-1		3 848,70	2 918,70
TOTAL GENERAL					50 285 581,90	40 993 456,60											873 194,07	1 334 729,80

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP1 CENTRE NAUTIQUE	0,00	18 000 000,00	18 000 000,00	0,00	1 870 000,00	10 098 000,00	6 032 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00	
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses	0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION LENS-LIEVIN	01/01/2000	TPU	6 034 685,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SERVICE CIMETIERE	CIMETIERE	01/01/2020	-	

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	10 686 000,00	0,00	50,17	0,00	5 361 166,00	0,00
TFPNB	70 900,00	0,00	89,79	0,00	63 661,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLARD-MOCEK Maryse	
AOMAR Jean-Claude	
BONDOIS Anne-Catherine	
BOS-WITKOWSKI Annick	
DEDOURGES André	
DENDRAEL Véronique	
DESSURNE Alexandre	
DUQUESNOY Philippe	
DUVAL Christelle	
FONTAINE Jean-Marie	
GARENAUX Anthony	
GRUNERT Fabrice	
GUERMENGER André	
GUERMENGER Pauline	
GUFFROY Joachim	
GUIRADO Carole	
HAINAUT Jean-Pierre	
HARLAY Sandra	
HOUZIAUX Jeanne	
JACQUART Guylaine	
KALETA Jean-François	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LENORT-GRUSZKA Nathalie	
LYSIK Sébastien	
MADAU Jonathan	
MATUSIAK Gérard	
MOREL Dominique	
PUSZKAREK-RAINGUEZ Valérie	
RATAJCZYK Patricia	
ROZBROJ François	
SCHUBERT Nadine	
TATE Corinne	
TORCHY Patrice	
YATTOU Safia	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .